



Fondation  
suisse pour  
paraplégiques

Association des bienfaiteurs

# Rapport annuel 2020

Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB)



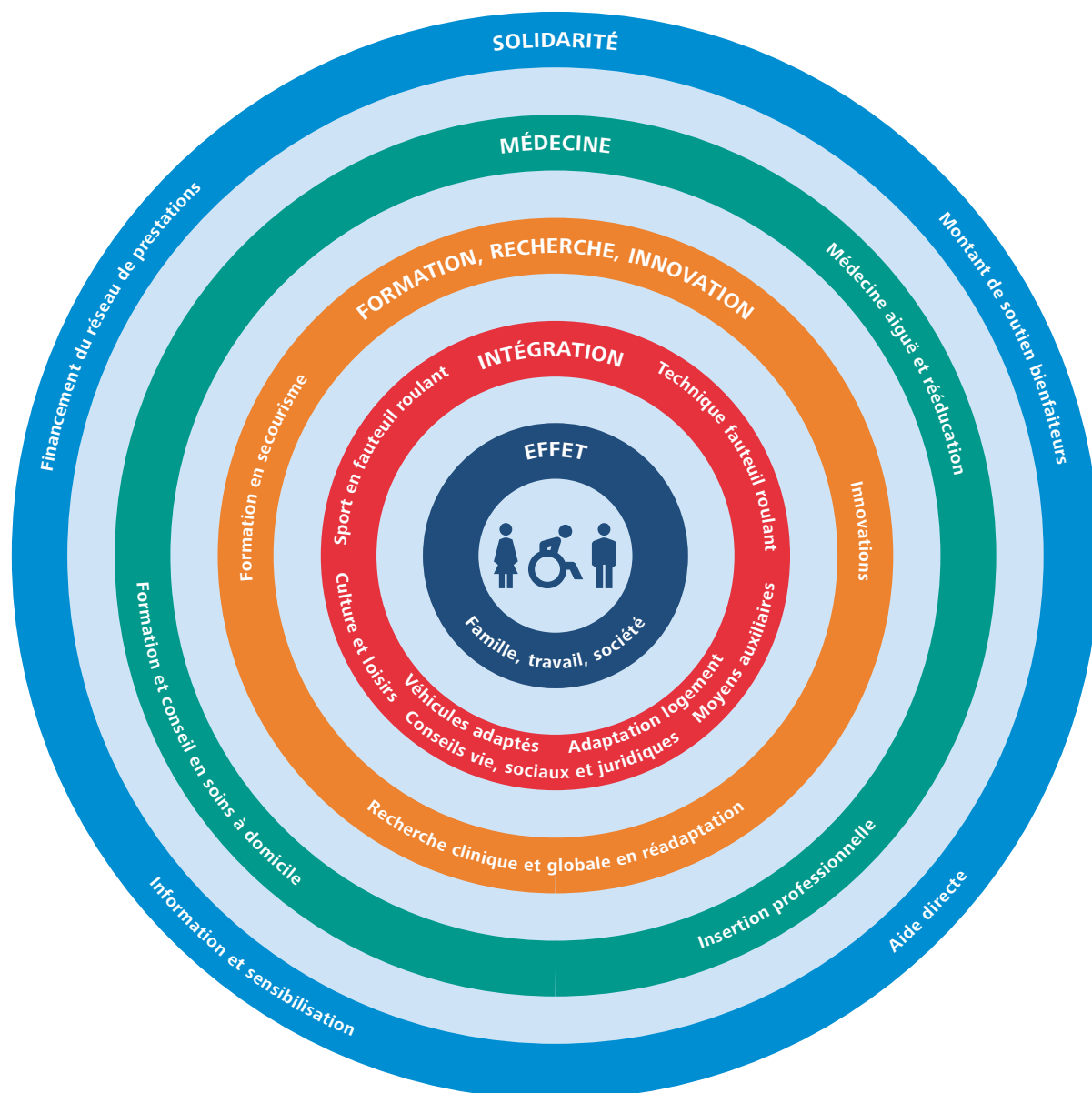
# Vision

## Un pacte de solidarité indéfectible

Depuis 1978, l'Association des bienfaiteurs soutient et promeut les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques en faveur des personnes paralysées médullaires. Les fonds constitués par les cotisations des membres représentent la principale base financière du vaste réseau de prestations qu'offre cette œuvre solidaire sans doute unique au monde de la Fondation suisse pour paraplégiques et ses filiales.

En cas de paralysie médullaire consécutive à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant, les membres de l'association (bienfaitrices et bienfaiteurs) perçoivent rapidement et sans autre formalité un montant de soutien unique de CHF 250 000.

Le vaste réseau de prestations du Groupe suisse pour paraplégiques est composé de quatre champs de prestations et garantit le soutien à vie, autant que nécessaire, des paralysé-es médullaires en Suisse.



# Sommaire

<b>Message du président</b>	<b>5</b>
<b>Rapport de situation et de performance</b>	<b>7</b>
Versements du soutien bienfaiteur aux membres	8
L'utilisation qui est faite des cotisations des membres et de leurs dons	8
Marketing affiliation et le Public Fundraising :	
stratégie 2021–2025	8
Objectif de la campagne publicitaire atteint	9
Retrouver la vie active grâce au simulateur d'engins de chantier	9
Bonne base pour l'avenir grâce au positionnement	9
Le ParaForum, un lieu de rencontre	9
Une équipe motivée avec deux personnes en fauteuil roulant	10
Le storytelling pour montrer l'utilisation des fonds	10
224 376 demandes de membre traitées	11
<b>Nonprofit Governance</b>	<b>12</b>
Principes	12
Objet, structure et buts	12
Comité directeur	13
Organisation interne, commissions	14
Rémunération	14
Gestion des risques	15
Organe de révision	15
Politique d'information	15
Récapitulatif des personnes du comité directeur	16
Direction Fondation suisse pour paraplégiques	18
<b>Rapport financier</b>	<b>19</b>
Bilan	20
Comptes d'exploitation	21
Flux de trésorerie	22
Variation du capital d'association	23
Notes explicatives concernant les comptes annuels 2020	24
Utilisation du résultat annuel	30
Rapport de l'organe de révision	31

## Impressum

Rapport annuel 2020  
de l'Association des bienfaiteurs de la  
Fondation suisse pour paraplégiques (AdB)

### Éditrice

Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques,  
Nottwil

### Concept / Rédaction / Réalisation

Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil

### Traduction / Relecture

Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil

Publication en français et allemand.

Seule la version allemande fait foi.

État au 15.04.2021

### Sigles fréquemment utilisés

GSP	Groupe suisse pour paraplégiques
FSP	Fondation suisse pour paraplégiques
AdB	Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques
CSP	Centre suisse des paraplégiques
ASP	Association suisse des paraplégiques
RSP	Recherche suisse pour paraplégiques
HSS	Hôtel Sempachersee
GZI	Institut Guido A. Zäch
IC	Interentreprises



# Message du président

Chère bienfaitrice, cher bienfaiteur,

Au nom de toutes les personnes blessées médullaires, leurs proches, mais aussi de l'ensemble du personnel hautement motivé, je vous remercie de votre soutien et de votre fidélité. Votre cotisation annuelle et votre don permettent d'offrir aux personnes ayant une para ou tétraplégie les meilleures conditions au Centre suisse des paraplégiques pour bénéficier d'une rééducation rapide et réussie et d'une prise en charge optimale des problèmes en médecine aiguë.

L'objectif commun de notre Association des bienfaiteurs et de notre Fondation est toujours la réadaptation réussie et la réintégration des personnes blessées médullaires dans la famille, le travail et la société. Ainsi, plus de 60 % des patientes et patients ayant passé leur première rééducation au Centre suisse des paraplégiques retournent dans la vie active et, en payant des impôts, contribuent au financement des services publics de la Confédération, des cantons et communes.

Le 5 septembre 2020, le Centre suisse des paraplégiques a fêté ses 30 ans d'existence. Il était prévu de célébrer ce grand anniversaire par des portes ouvertes du 4 au 6 septembre. Une autre raison de trinquer aurait été la fin des travaux d'extension et rénovation de la clinique. Le financement de ces travaux a été assuré en large mesure par votre contribution, chère bienfaitrice, cher bienfaiteur, puisque le Centre suisse des paraplégiques n'est pas subventionné par l'État. Les événements mondiaux nous ont obligés de reporter les activités. Nous souhaitons désormais rattraper les festivités en 2022 ou organiser une journée portes ouvertes.

Oui, c'est bien un fait. Nous traversons toutes et tous une période marquée par des incertitudes. La pandémie a des conséquences sur la santé des gens que nous aimons, les partenaires sur qui nous comptons, la stabilité de l'économie ainsi qu'une bonne partie de notre quotidien.



En tant que bienfaitrice ou bienfaiteur, vous avez fait preuve de votre solidarité et votre empathie à l'égard des personnes paralysées médullaires en versant votre cotisation ou faisant un don. Cela ne va pas de soi. Je tiens à vous remercier de tout cœur au nom de toutes les personnes para et tétraplégiques en Suisse.

Bien à vous,

Heinz Frei  
Président de l'Association des bienfaiteurs de la  
Fondation suisse pour paraplégiques



# Rapport de situation et de performance

Avec 1,8 milliard de francs, le marché des dons suisse est très attractif et attire chaque année de nouvelles œuvres de solidarité qui réclament une part du gâteau. Cela entraîne une éviction du marché. Il s'ajoute qu'en raison du nombre élevé d'affiliations avec plus d'un tiers des ménages en Suisse, le potentiel d'acquisition pour l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques est limité.

Heureusement, la pandémie avec son confinement au printemps et sa fermeture des magasins à l'automne n'ont pas eu d'effet sensible sur la levée de fonds de la Fondation suisse pour paraplégiques. Un sondage de Market Agent mandaté par Swissfundraising a montré que la population suisse a soutenu surtout des œuvres de solidarité dans le social et les secours, la lutte contre la pauvreté et des organisations ayant des projets d'aide immédiate en Suisse. De plus, 18% des personnes interrogées ont dit qu'elles feraient un don dans le domaine de la santé. Nos recettes stables démontrent de manière impressionnante que l'affiliation et le montant de soutien y relatif résistent parfaitement à la crise.

À la fin de l'exercice considéré, l'Association des bienfaiteurs compte 1,22 million de ménages qui ont conclu des affiliations individuelles, conjoint-es ou familles. Cela correspond à 1,84 million de personnes qui soutiennent par leur cotisation les missions de la Fondation suisse pour paraplégiques en faveur des paraly-sé-es médullaires.

Le moteur principal de cette croissance sont les affiliations permanentes, valables toute la vie du membre. Grâce aux différentes activités coordonnées pour pousser les affiliations permanentes, 10 583 personnes ont opté pour ce type d'adhésion pendant l'exercice considéré. Ainsi, l'Association des bienfaiteurs compte fin décembre 99 280 membres permanents et vise à dépasser le seuil des 100 000 en 2021.

## Versements du soutien bienfaiteur aux membres

Les membres de l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques touchent le montant de soutien de CHF 250 000 en cas de paralysie médullaire consécutive à un

## Utilisation des cotisations des membres et des dons en 2020

CHF 87,5 mio au total



29 %

Aide directe aux paraly-sé-es médullaires



20 %

Contributions au champ de prestations Médecine



16 %

Suivi des membres et frais de fundraising



9 %

Infrastructure Nottwil



11 %

Contributions au champ de prestations Formation, recherche, innovation



9 %

Contributions au champ de prestations Intégration



3 %

Frais d'administration



2 %

Contributions de recherche à des tiers

accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant. C'est ce que stipulent les Dispositions générales régissant l'affiliation (DGA) et c'est l'une des raisons principales d'adhérer à cette œuvre de solidarité, outre le fait de savoir que ce coup dur peut arriver à n'importe qui.

En 2020, l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques a versé le montant de soutien à hauteur de 6,8 millions de francs à 29 membres qui ont eu un accident.

#### Utilisation faite des cotisations des membres et de leurs dons

Les filiales du Groupe suisse pour paraplégiques fournissent, à la demande de la Fondation suisse pour paraplégiques, des prestations de services en faveur des para et tétraplégiques qui ne sont pas couvertes par les organismes prenant en charge les frais (p. ex. caisse maladie, assurance accidents et sociale). Ces prestations génèrent des déficits que la Fondation suisse pour paraplégiques

peut compenser par les cotisations. Les dons et trop-perçus des cotisations sont utilisés de manière ciblée pour des projets de développement et d'innovation ou pour l'aide directe.

Les dons liés à la construction de l'espace visiteurs ParaForum, la salle d'entraînement sur rouleaux et le renouvellement de l'équipement de radiologie sont des investissements uniques.

#### Marketing affiliation et le Public Fundraising : stratégie 2021 à 2025

En raison de la nouvelle donne sur le marché et des objectifs à long terme de la Fondation suisse pour paraplégiques, le département marketing a révisé sa stratégie que la direction a adoptée. La nouvelle stratégie prévoit une hausse annuelle des affiliations annuelles à hauteur de 0,8% tout en renforçant la communication en Suisse romande. Cette dernière mesure vise à augmenter la notoriété de la Fondation dans cette région dans les prochaines années et approfondir les connaissances du travail de la

#### Utilisation en 2020 des dons affectés

CHF 5,9 mio au total



22 %

Construction salle d'entraînement sur rouleaux



40 %

Aide directe aux paralysé-es médullaires



27 %

Infrastructure thérapies



4 %

Infrastructure unité de soins intensifs et salles opératoires



2 %

Prise en charge médicale blessé-es médullaires adolescent-es



4 %

Insertion professionnelle et non professionnelle



1 %

Autres projets



Fondation suisse pour paraplégiques. Ainsi, à moyen terme, la Romandie doit devenir un marché intéressant pour le marketing affiliations et remédier à la couverture actuellement basse en termes d'affiliations.

### **Objectif de la campagne publicitaire atteint**

Au printemps 2019, la Fondation suisse pour paraplégiques a lancé sa nouvelle campagne publicitaire «Je n'y peux rien». Composée de trois sujets d'affiches et de deux spots télévisés, la campagne a été diffusée pour la troisième fois en février 2020. Les résultats de sondage positifs confirment que la campagne publicitaire est cohérente dans sa mise en œuvre. Le fait d'avoir atteint les objectifs de la campagne est encore plus important : attirer l'attention, sensibiliser le public au sujet de la paralysie médullaire et consolider le positionnement de la Fondation suisse pour paraplégiques comme organisation leader dans le domaine du handicap. Il faut particulièrement retenir que de nombreux membres ainsi que donatrices et donateurs ont été acquis-es par cette campagne. Les nouvelles affiliations conclues via le formulaire en ligne sur paraplegie.ch sont alors mesurables et directement attribuables à cet effet. Depuis le lancement de la campagne, c'est une hausse de près de 13 %. Toutes les autres nouvelles affiliations par téléphone ou e-mail, susceptibles d'être en rapport avec la campagne, ne peuvent pas être saisies et mesurées.

### **Retrouver la vie active grâce au simulateur d'engins de chantier**

Avec ParaWork, le Centre suisse des paraplégiques dispose d'une unité responsable des aspects scolaires, professionnels et relatifs à la formation des personnes blessées médullaires. L'offre de ParaWork constitue un élément central de la rééducation intégrale puisqu'elle donne aux personnes touchées de l'espoir et les aide concrètement à se réintégrer dans le monde du travail.

Lors de l'insertion professionnelle, on évalue d'abord si la paralysie médullaire permet le retour à la vie active avec le métier exercé jusqu'à présent. Dans le cadre d'une évaluation approfondie de la situation par une équipe interdisciplinaire, les participant-es élaborent les activités à considérer, puis organisent une reconversion ou formation continue. Ainsi, ParaWork réussit à intégrer dans le premier marché de travail environ 60% des paraplégiques en âge de travailler et qui en sont capables physiquement.

Grâce au généreux soutien d'une fondation, ParaWork a pu acquérir un simulateur d'engins de chantier appelé Tenstar dans le cadre de ses prestations de service existant. Celui-ci permet un apprentissage proche de la réalité et facilite l'entrée dans les domaines professionnels de la construction, des transports ou de l'agriculture pour les personnes avec une paralysie médullaire. Les professionnels déjà formé-es peuvent réintégrer leur environnement professionnel habituel plus rapidement. Ainsi, les personnes intéressées peuvent entraîner les fonctions physiques et capacités cognitives malgré la paralysie médullaire et la rééducation.

### **Bonne base pour l'avenir grâce au positionnement**

Chaque année, l'institut d'études de marché Demoscope interroge par téléphone et en ligne 3500 personnes réparties en deux panels quant à leur comportement de dons et à leur perception des œuvres de solidarité en Suisse. Les résultats montrent que les donatrices et donateurs ainsi que les bienfaitrices et bienfaiteurs accordent la plus grande priorité aux thèmes «Personnes en situation de handicap», devant «Enfants et jeunes» et «Protection de la nature, de l'environnement et des animaux». Quant aux motifs pour faire un don, les personnes sondées évoquent le plus souvent une affiliation à l'organisation en question. De plus, il est réjouissant de constater que la Fondation suisse pour paraplégiques est perçue comme l'organisation la plus compétente œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap. Outre la notoriété de la Fondation suisse pour paraplégiques, ces facteurs externes constituent une base très solide pour la levée de fonds et donc du maintien de l'œuvre de solidarité.

### **Le ParaForum, un lieu de rencontre**

Depuis son ouverture en septembre 2019, l'espace visiteurs ParaForum est devenu un lieu remarqué et visité à Nottwil. L'exposition permanente interactive en cinq langues permet au public d'immerger dans une colocation de quatre personnes en fauteuil roulant et leur quotidien. Les visites guidées du Centre suisse des paraplégiques, réalisées par les collaboratrices et collaborateurs du Groupe suisse pour paraplégiques ou personnes en fauteuil roulant, ont aussi été très demandées en 2020. Très impressionné-e, ému-e, reconnaissant-e – voilà le retour de la majorité des visiteuses et visiteurs. Au cours des deux premiers mois, l'exposition et les visites guidées ont compté près de 2850 personnes. Puis, le ParaForum a dû fermer ses portes en raison de la pan-

démie, mais quelques jours après la réouverture, de nombreuses personnes intéressées se sont déplacées à Nottwil.

### Une équipe motivée avec deux personnes en fauteuil roulant

Une équipe motivée, dont deux hommes en chaise roulante, a eu le plaisir d'accueillir tous les jours des gens venus de tous les coins du pays et au-delà. Elle a donné des informations exhaustives et a répondu à toutes les questions concernant les prestations de service proposées sur le campus de Nottwil.

Depuis août 2020, le ParaForum propose une offre destinée aux écoles avec différents modules à disposition des enseignant-es. Une visite dans le cadre d'une excursion scolaire permet de faire une expérience inoubliable et instructive qui donne un aperçu du quotidien des personnes para et tétraplégiques.

En automne et hiver, la pandémie a de nouveau frappé le ParaForum : il a dû fermer de nouveau pendant plusieurs semaines et les visites guidées ont été annulées. Au total, 6600 visiteuses et visiteurs ont été accueilli-es en 2020, dont 4600 au ParaForum.

### Le storytelling pour montrer l'utilisation des fonds

Pour la Fondation suisse pour paraplégiques, il est important de pouvoir montrer aux membres de l'Association des bienfaiteurs et aux personnes ayant fait un don comment leurs moyens ont été utilisés, c'est-à-dire comment les personnes touchées en ont bénéficié et quelles prestations financières ils ont permis. Afin de donner une idée meilleure et plus approfondie, la communication est réorientée dès 2020. Un « newsroom » a été créé qui coordonne tous les sujets du Groupe suisse pour paraplégiques et les présente de manière plus individuelle grâce au « storytelling ».

Ainsi, presque tous les sujets sont racontés par des personnes touchées ou pris du quotidien d'un-e employé-e du GSP. Par exemple, la première ParaColoc de Suisse à Schenkon (LU) a été traitée de manière exhaustive. Un moment fort a été la Challenge Jerusalem où quelque 200 employé-es valides ou paralysé-es du GSP ont fait une danse chorégraphiée pour remercier la population de son soutien. Plus de 2 millions de personnes ont vu cette vidéo. L'action de Noël a également suscité un grand intérêt médiatique : le CSP a créé une adresse de Noël pour le courrier adressé aux patientes et patients puisque les visites ont été interdites. Plus de

#### Le Service Center, chiffres 2020



**307 822**

Correspondance individuelle traitée



**55 998**

paiements manuels



**56 252**

Appels reçus



**79 523**

E-mails et demandes reçus via Internet



**29 738**

Cartes d'anniversaire, de condoléances et de félicitations envoyées



**7 127**

Guides testamentaires envoyés

3000 lettres, dessins, cartes et messages électroniques du monde entier sont ainsi arrivés au CSP en trois semaines et ont donné une belle touche dans cette période difficile.

La base pour ce succès ont été, entre autres, les réseaux sociaux du GSP. Plus de 14 canaux gérés ont ainsi atteint près de quatre millions de personnes. Le nombre total de followers tous canaux confondus s'est élevé à plus de 58000 personnes fin 2020, ce qui correspond à une hausse de 50 % (soit 20000 personnes). Le CSP a été la première clinique suisse à faire des émissions en direct via Facebook pour donner aux followers un aperçu du quotidien en clinique.

#### **224 376 demandes de membres traitées, à la satisfaction de ceux-ci**

La carte de visite de l'Association des bienfaiteurs est le Service Center. 16 collaboratrices et collaborateurs s'occupent tous les jours des nombreuses demandes des quelque 1,8 million de membres. Ainsi, en 2020, 56252 appels, 79523 e-mails et demandes reçues via le formulaire en ligne ont été traités. Outre le travail de routine comme les nouvelles inscriptions, changements d'adresse, mariages, séparations, naissances ou décès, l'équipe a traité à la main plus de 55998 paiements de cotisations et de dons tout en réalisant régulièrement des contrôles de qualité exhaustifs pour la représentation correcte des données des personnes enregistrées. Ces contrôles assurent que le service pour les membres et donatrices et donateurs – et donc leur satisfaction – peut être amélioré en permanence.

De plus, on note une tendance réjouissante quant au passage des offres « analogues » à celles en ligne. En effet, le nombre de demandes via le formulaire électronique à la fin 2020 a augmenté de 16 % pour atteindre 33937. Outre son travail de routine, l'équipe du Service Center renseigne aussi concernant les mesures en cours pour lever des fonds. C'est notamment pendant cette première année de pandémie qu'elle a reçu beaucoup de gratitude pour la Fondation suisse pour paraplégiques de la part des membres, donatrices et donateurs.

Nottwil, le 17 mars 2021



D'jur. Joseph Hofstetter  
Directeur de la Fondation suisse pour paraplégiques



Stephan Michel  
Responsable Marketing et communication d'entreprise  
Fondation suisse pour paraplégiques



Beatrice Müller  
Cheffe des finances Fondation suisse pour paraplégiques

#### **Contacts**

Heinz Frei  
Président de l'Association des bienfaiteurs de la  
Fondation suisse pour paraplégiques  
T +41 41 939 51 48 / heinz.frei@paraplegie.ch

D'jur. Joseph Hofstetter  
Directeur de la Fondation suisse pour paraplégiques  
T +41 41 939 63 18 / joseph.hofstetter@paraplegie.ch

# Nonprofit Governance

En raison de son appartenance aux Groupe suisse pour paraplégiques, l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) applique les mêmes principes en matière de Nonprofit Governance.

## Principes

- Les organes directeurs garantissent une séparation stricte des compétences en matière de surveillance, de direction et d'exécution, dans le respect de la loi et des statuts. Ils assurent l'équilibre entre la gestion, la direction et le contrôle (checks and balances).
- Les organes directeurs dirigent l'organisation de manière responsable, efficace et durable. Ils tiennent compte en particulier des valeurs fondamentales de l'organisation.
- Les organes directeurs définissent la politique d'information. Ils assurent une information transparente, au jour le jour, tant en interne qu'en externe, sur la structure et les activités de l'organisation, ainsi que sur l'utilisation de ses fonds.
- Les organes directeurs défendent les intérêts et les droits des membres de l'association. Ils garantissent l'efficacité de la coopération entre les collaboratrices et collaborateurs honoraires, bénévoles et salarié-es.
- Les organes directeurs défendent les intérêts des donateurs. Ils ont notamment la responsabilité de collecter les fonds équitablement et de veiller à une utilisation conforme au but poursuivi.

## Objet, structure et buts

### Objet de l'organisation

L'association a pour but de soutenir les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) en faveur des paralysé-es médullaires, notamment en fournissant une aide financière à ceux-ci ainsi qu'aux membres de l'association subissant une paralysie médullaire consécutive à un accident. L'association est apolitique et confessionnellement neutre.

### Structure sociale

Sous le nom d'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB), il existe une association au sens des art. 60 et suivants du Code civil suisse. Son siège est à Nottwil.

### Objectifs, prestations fournies et utilisation des moyens mis à disposition (art. 3 des statuts de l'AdB)

La FSP a pour but la rééducation intégrale des para et tétraplégiques. Elle prend et appuie toutes les mesures indiquées pour atteindre cet objectif, selon l'état actuel de la science et de la technique.

La FSP soutient les paralysé-es médullaires dans des cas de rigueur par des contributions aux coûts de moyens auxiliaires, d'appareils et d'installations, ainsi qu'aux forfaits de soins non couverts et aide les paralysé-es médullaires et leurs proches en situation de détresse.

La FSP appuie l'Association suisse des paraplégiques dans la réalisation de ses objectifs.

La FSP met à disposition les moyens financiers pour

- l'extension, l'entretien et l'exploitation du Centre suisse des paraplégiques (CSP) de Nottwil,
- le développement, l'entretien et l'exploitation de son centre de recherche et de formation qu'est l'Institut Guido A. Zäch (GZI) de Nottwil,
- la constitution, le développement et l'exploitation des autres institutions propres à la Fondation exerçant diverses activités bénéficiant aux paraplégiques et tétraplégiques et aux personnes ayant des restrictions physiques similaires, notamment en vue de la recherche, le développement, la translation et la fourniture de moyens auxiliaires de tous types.

La FSP promeut la formation initiale et continue du personnel spécialisé et soutient la recherche scientifique dans le domaine de la rééducation intégrale des paralysé-es médullaires.

La FSP renseigne sur l'état actuel de ses activités et sensibilise le grand public à la cause des para et tétraplégiques, par le biais de son travail d'information. La FSP peut soutenir ou organiser des activités en faveur de personnes ayant des restrictions, affections ou maladies physiques ; activités qui sont susceptibles d'améliorer directement ou indirectement la qualité de vie des paraplégiques et tétraplégiques, notamment dans les domaines de la prise en charge médicale, la fourniture de moyens auxiliaires ainsi que la formation, la recherche et l'innovation.

## Comité directeur

### Organisation et composition

Le comité directeur se compose d'au moins cinq et de sept membres au maximum, dont cinq ou six doivent, en règle générale, siéger au Conseil de fondation de la FSP. Avec sept membres, trois en font partie du Conseil de fondation de la FSP. Le comité directeur est dirigé par un-e président-e. En principe, les employés du GSP ne peuvent pas être parallèlement membre du comité directeur. Les liens croisés sont publiés.

En ce moment, un membre du comité directeur de l'AdB est également membre du Conseil de fondation FSP.

### Activités et liens avec des groupes d'intérêts des membres du comité directeur

Les liens d'intérêts se trouvent aux pages 16 et 17 à la présentation de chaque membre du comité directeur.

### Liens croisés avec les organisations proches

Le membre du comité directeur Barbara Moser Blanc est aussi membre du Conseil de fondation de la FSP. Le président Heinz Frei a été employé par la FSP jusqu'à fin 2020.

### Élection et durée du mandat

Le règlement d'élection règle la préparation et le déroulement des élections du comité directeur. L'assemblée générale élit le président et les autres membres du comité directeur. Celui-ci se constitue lui-même. Les élections ont lieu chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire.

La durée du mandat est de deux ans. La durée du mandat commence à courir immédiatement après l'acceptation de l'élection par le membre du comité directeur élu et prend fin à l'issue de l'assemblée générale des membres ayant lieu l'année dans laquelle la durée du mandat de deux ans arrive à échéance.

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 18 avril 2018, le président, Heinz Frei, et les membres sortants Hans Georg Koch et Daniel Joggi ont été réélus pour la durée de deux ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2020). Les nouveaux membres sont Pius Bernet, Roger Suter et Sebastian Tobler, élus au comité directeur pour une durée de deux ans.

Lors de l'assemblée générale du 24 avril 2019, les membres sortants Barbara Moser Blanc et Stephan Zimmermann ont été confirmés pour un nouveau mandat de deux ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2021).

### Mutations au comité directeur

L'assemblée générale de l'AdB 2020 n'a pas eu lieu en raison de la pandémie de coronavirus.

### Règlement de compétences

La séparation des pouvoirs, soit les responsabilités et compétences, du comité directeur sont déterminés par le règlement d'organisation de la société, complément des statuts.

Le comité directeur représente l'association à l'extérieur et la dirige conformément aux dispositions légales et statutaires. Il est responsable de toutes les affaires qui ne sont pas déléguées par voie contractuelle à la FSP. Dans son champ d'attribution, le comité directeur peut arrêter des dispositions générales régissant l'affiliation ainsi que des règlements.

Depuis sa création, la direction des affaires opérationnelles de l'AdB est déléguée à la FSP dans le cadre d'une convention. En raison de la non-séparation des contenus et des buts uniformes fixés statutairement par la FSP et l'AdB en faveur des paralysés-médullaires, la délégation de la direction à la FSP est indispensable pour diminuer les frais des processus opérationnels et présenter une image homogène et efficace sur le marché des dons.

La direction s'occupe essentiellement du positionnement de la FSP auprès du grand public, du moyen de générer des fonds, et de la conquête et fidélisation des membres de l'AdB. Pour le suivi des membres de l'AdB, la FSP exploite le Service Center qui traite toutes les demandes des membres – écrites, électroniques et téléphoniques. Dans ce Service Center, toutes les adresses sont gérées au moyen d'un logiciel de gestion des membres spécial pour l'AdB.

### Incompatibilité

Les membres du comité directeur de l'AdB et ceux de la direction de la FSP ne sont ni mariés entre eux, ni parents proches ou par alliance ni dans une relation de partenariat durable.

**Organisation interne, commissions**

**Instruments d’information et de contrôle**

Le comité directeur est régulièrement informé des activités déployées dans le domaine de la gestion des membres et de la conquête de nouveaux membres, par un rapport intermédiaire trimestriel.

**Contrat de collaboration avec la FSP**

Un contrat de collaboration stipule la délégation de la direction chargée du suivi opérationnel des affaires courantes. La FSP s’est engagée à fournir à ses propres frais l’infrastructure et le personnel et à prendre des mesures pour la gestion des membres et le marketing affiliations ainsi que pour l’administration et les finances. Par conséquent, aucun collaborateur n’est employé au sein de l’AdB. En contrepartie, l’AdB verse la totalité des cotisations des membres et des dons à la Fondation afin que celle-ci puisse réaliser la volonté du fondateur. La FSP, quant à elle, assure le versement de tous les montants de soutien bienfaiteurs dans les délais.

Pour des raisons d’efficacité, les activités de communication, de collecte de fonds, de marketing et d’administration de la FSP et de l’AdB sont rattachées à la FSP et ne sont pas séparées depuis que la FSP et l’AdB existent

**Rémunération**

**Indemnisation des membres du comité directeur en exercice**

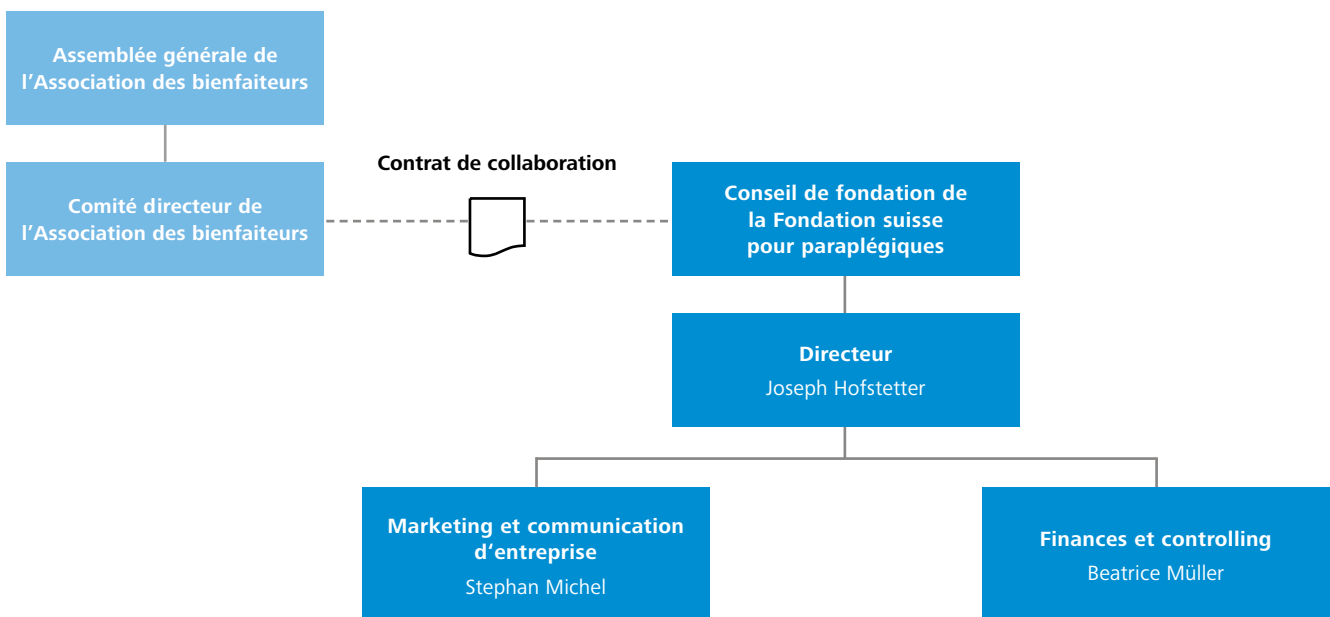
Le règlement des honoraires régit les indemnisations comme suit : le président de l’AdB a droit à CHF 1000 par séance. Les autres membres du comité directeur reçoivent CHF 500 par séance, frais de déplacement compris. Le président de l’AdB, Heinz Frei, a toutefois explicitement renoncé à une indemnisation pour son travail au sein du comité directeur. En 2020, CHF 13 072 de jetons de présence (contre CHF 17 697 l’année précédente) ont été versés. Le comité directeur composé de huit membres a siégé trois fois en 2020 (contre six fois en 2019 à huit).

**Indemnisation des anciens membres du comité directeur**

Aucune indemnisation n’a été versée à d’anciens membres du comité directeur.

**Indemnisation versée aux chefs de département de la FSP**

La publication de l’indemnisation des responsables de département de la FSP chargés de gérer les affaires courantes pour l’AdB selon le contrat de collaboration est présentée sommairement avec celle des autres membres de la direction dans le rapport annuel de la FSP.



### **Indemnisations des comités directeurs des organisations proches**

Aucune indemnisation n'a été versée à des comités directeurs d'organisations proches.

### **Honoraires et rémunérations supplémentaires**

Ni honoraires ni rémunération supplémentaire n'ont été versés par l'AdB aux membres du comité directeur.

### **Prêts**

Aucun prêt n'est accordé à des membres du comité directeur ou à des collaboratrices et collaborateurs de la FSP travaillant pour l'AdB.

### **Gestion des risques**

Le 16 juin 2020, une ré-évaluation des risques a été effectuée et les mesures qui en découlent vérifiées et redéfinies. Le comité directeur a approuvé le rapport d'évaluation des risques 2020. Le comité directeur considère que la protection des données des membres et le maintien de l'excellente réputation de l'AdB et de la FSP constituent le point le plus important et le plus vital en termes de gestion des risques.

Le processus d'évaluation des risques doit permettre la détection précoce et l'évaluation des risques ainsi que la prise de mesures en conséquence. Les risques systématiquement répertoriés, analysés et priorisés ainsi que les mesures / contrôles qui en résultent sont compilés dans une matrice de risques et évalués annuellement par le comité directeur.

Le SCI (Système de contrôle interne) est basé sur le système de gestion de qualité (QMS) du Groupe suisse pour paraplégiques qui régule et réglemente en particulier les processus de réception et d'utilisation des moyens. Le SCI a été actualisé dans l'AdB et vérifié ponctuellement. Dans son dernier rapport au comité directeur, la chargée Compliance du Groupe a jugé l'efficacité du SCI suffisante et économique.

### **Organe de révision**

### **Durée du mandat du responsable de la révision**

L'organe de révision de l'AdB est PricewaterhouseCoopers AG à Lucerne. Gerhard Siegrist gère le mandat en tant que responsable de la révision depuis 2020. L'organe de révision est élu pour un an par l'assemblée générale. L'organe de révision externe exécute son travail dans le cadre des prescriptions légales, selon les principes en vigueur dans la profession et en suivant les recommandations des normes nationales de contrôle.

### **Honoraires de révision**

Les honoraires de révision pour la vérification des comptes annuels 2020 se sont montés à CHF 12 924 TVA inclus (contre CHF 13 118 en 2019).

### **Honoraires supplémentaires**

Aucun honoraire supplémentaire n'a été versé à l'organe de révision.

### **Instruments de surveillance et de contrôle par rapport à la révision**

L'organe de révision établit un rapport détaillé à l'attention du comité directeur. Ce dernier discute du rapport avec les responsables de la FSP et, s'il l'estime nécessaire, avec le responsable du mandat de l'organe de révision.

### **Politique d'information**

Le comité directeur de l'AdB garantit que la politique d'information destinée aux membres et aux donatrices et donateurs ainsi qu'aux paraplégiques médullaires est en adéquation avec celle de la FSP, et que la plate-forme d'information commune, la revue « Paraplégie », contient des informations correctes.

Le bilan annuel de l'AdB est accessible à tous les membres sur Internet ou sur commande. Les chiffres et faits les plus importants sont publiés dans la revue « Paraplégie ».

L'AdB est incluse dans le rapport annuel publié par le Groupe suisse pour paraplégiques. En outre, le rapport annuel 2020 de l'AdB est à disposition lors de l'assemblée générale.

## Comité directeur



**Frei, Heinz, 1958\***  
habitant à Oberbipp (BE)

### Président

#### Membre depuis 2002, élu jusqu'en 2020

Ambassadeur Fondation suisse pour paraplégiques et coach espoirs. Géomaticien. L'un des sportifs en fauteuil roulant ayant remporté le plus de titres au monde, prix Sports Awards comme meilleur athlète paralympique des 70 dernières années, membre de la commission des sports du canton de Soleure, membre du conseil de fondation de la fondation Daniela Jutzeler et de la fondation Joseph Voegeli, représentant des athlètes au comité directeur du conseil des athlètes Swiss Olympic SOAC pour la branche sport paralympique.



**Koch, Hans Georg, Dr méd., 1955**  
habitant à Grosswangen (LU)

### Vice-président

#### Membre depuis 2002, élu jusqu'en 2020

Études de médecine (Université de Bâle) avec doctorat. Spécialisation en médecine générale (FMH). Exerce dans diverses cliniques en Suisse, notamment à l'hôpital cantonal de Liestal, au Felix Platter Spital (Bâle) et à l'hôpital pédiatrique de Bâle. De 1990 à 2013, il exerce au CSP

de Nottwil à titre de spécialiste en informatique médicale et en tant que chef de clinique à partir de 1994. De 2013 à août 2018, il est responsable il est responsable du transfert de connaissances appliqué à l'ASP en partenariat avec le séminaire de « Health Sciences and Health Policy » de l'université de Lucerne où il est chargé de cours. À la retraite depuis le 30.09.2018. Propriétaire de l'entreprise « Paraconsult Dr Koch ». Activité de conseil avec spécialisation paralysie médullaire. Membre ordinaire de la FMH (Fédération des médecins suisses) et de l'ASMAC (Association suisse des médecins-assistants et chefs de clinique), membre de la DMGP (Association médicale germanophone pour la paraplégie), membre de la SSoP (Société suisse de paraplégie) et de la Société des médecins du canton de Lucerne, section Gäu.



**Bernet, Pius, 1957**  
habitant à Eglzwil (LU)

#### Membre depuis 2018, élu jusqu'en 2020

Président du CA d'Active Communication SA Diplôme d'économiste HES, contrôleur de gestion diplômé de la SIB, diplôme d'expert-comptable IFRS/IAS, diplôme manager VMI d'association/NPO, MBA en Nonprofit-Management, Université de Fribourg ; gérant de la SSBL (fondation pour personnes lourdement handicapées Lucerne). De 2009 à juin 2018, chef des finances de la Fondation suisse pour paraplégiques. Membre du conseil d'administration Zentrum Eymatt AG ; président du conseil d'administration de Pflegezentrum Riedbach AG ; président du conseil d'administration K+B

Beteiligungen AG ; membre du comité directeur de la Croix-Rouge suisse, canton de Lucerne ; co-président HKL – Soziale Organisationen des Kantons Luzerns ; président de NPO Finanzforum (association) ; membre du comité d'experts de la Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC ; membre de la commission de gestion de la Croix-Rouge suisse ; président du parti PDC d'Egglzwil



**Joggi, Daniel, Dr ès sc. tech., 1949\***  
habitant à Trélex (VD)

#### Membre depuis 2012, élu jusqu'en 2020

Président conseil consultatif du Centre innovation pour les technologies d'assistance (IAT) de la FSP. Études d'ingénieur agronome (EPF Zurich). Ensuite, activité à l'institut d'horticulture de l'EPF Zurich et à l'Agroscope. Puis, jusqu'en 2010, responsable informatique à l'établissement fédéral de recherche Agroscope Changins-Wädenswil (ACW), Nyon (VD). De 2010 à 2012 directeur intérimaire de la Fondation suisse pour paraplégiques. De 2010 à mai 2020, président du Conseil de fondation de la Fondation suisse pour paraplégiques. Vice-président de la Fondation Rotary-Esperanza Lausanne, membre du conseil de fondation de la Fondation internationale pour la recherche en paraplégie (IRP), de la Fondation Le Copain et de la Fondation Montreux en 2006, membre de l'International Spinal Cord Society (ISCoS).





**Moser Blanc, Barbara, 1954**  
habitant à Rheinfelden (AG)

**Membre depuis 2009, élu jusqu'en 2021**

Membre du Conseil de fondation de la Fondation suisse pour paraplégiques ; membre de la Commission de nomination et de rémunération du Conseil de fondation de la Fondation suisse pour paraplégiques. Études d'économie d'entreprise, diplôme fédéral de direction marketing et diplôme de « coaching systémique ». Études post-grades en développement d'entreprise / change management et psychologie. Plusieurs années d'expérience comme responsable de marketing et membre de la direction, conseillère d'entreprise indépendante, enseignante de marketing. Freelance comme assesseur et coach pour cadres supérieurs.



**Suter, Roger, 1967\***  
habitant à Sursee (LU)

**Membre depuis 2018, élu jusqu'en 2020**

Membre du CA d'Orthotec  
Programmeur informatique, plusieurs années au poste de cadre sénior programmeur / analyste dans le service développement de logiciels. Développement et gestion de projets. Depuis 2005, responsable de la technologie in-

formatique. Président directeur et associé de Celsus GmbH, Lucerne. Diplôme en sciences politiques et administratives à l'Université de Hagen ainsi que MBA à l'Université de Lucerne. Actuellement, études DBA à l'Université de Lucerne et l'université Silpakorn de Bangkok. Membre du comité directeur Construction adaptée, Lucerne.



**Tobler, Sebastian, 1970\***  
habitant à Farvagny (FR)

**Membre depuis 2018, élu jusqu'en 2020**

Conseil consultatif du Centre innovation pour les technologies d'assistance (IAT) de la FSP ; Membre de la commission de nomination de la FSP.  
Études post-grades à la haute école spécialisée bernoise TI : ingénieur HES en construction automobile, études à la haute école spécialisée bernoise TI : ingénieur construction automobile ETS ; mécanicien automobile Depuis 2017, participation à l'étude clinique STIMO sous la direction des professeurs Jocelyne Bloch (CHUV) et Grégoire Courtine (EPFL). Depuis 2016, cofondateur de la Start-Up GBY SA (Go By Yourself). Depuis 2011, maître de conférence en technique automobile construction automobile à la haute école spécialisée bernoise TI, Bienne. Depuis 2014, création et suivi de projets dans le domaine de la paralysie médullaire avec la haute école spécialisée bernoise, l'université de Lausanne et l'école polytechnique fédérale de Lausanne. De 1996 à 2011, ingénieur chez Zbinden Posieux SA.



**Zimmermann, Stephan, D' iur., 1946**  
habitant à Zurich

**Membre depuis 2009, élu jusqu'en 2021**

Études de droit (Université de Zurich) avec doctorat et admission au barreau des avocats (canton de Zurich). Activité dans des cabinets d'avocat et au tribunal de la circonscription de Zurich Aujourd'hui, partenaire conseil chez Wehrli Zimmermann & Partner (Zurich). Vice-président du conseil d'administration Logistik Holding AG. Président du conseil d'administration AIM Group Zürich Acquisitions, Investments, Mergers AG ; Erowa Leasing & Finanz AG, Orenda Holding AG et Schilling Treuhand AG. Membre du PDC, membre du conseil municipal de la ville de Zurich de 1974 à 1984 et président du PDC à Zurich (arrondissement 8).

\* = personne en fauteuil roulant  
AG = assemblée générale  
CF = Conseil de fondation  
AC = conseil d'administration

## Direction Fondation suisse pour paraplégiques



**Hofstetter, Joseph, D' iur., 1960**  
habitant à Nottwil (LU)

### **Directeur depuis 2012**

Membre du conseil d'administration Awono AG  
Membre du conseil de fondation du fonds de bienfaisance du Groupe suisse pour paraplégiques.

Études de droit (Université de Berne) avec doctorat et admission au barreau des avocats (canton de Lucerne). A travaillé au département de justice du canton de Lucerne jusqu'en 2000. À partir de 2000, il a été consultant juridique pour l'Association suisse des paraplégiques et le Centre suisse des paraplégiques, dès 2006 responsable du service juridique de la Fondation suisse pour paraplégiques et du Centre suisse des paraplégiques. Secrétaire général de la Fondation suisse pour paraplégiques et directeur du service juridique à partir de 2010. Membre du conseil d'administration de medkey AG, membre du conseil de fondation de la fondation Stiftung Clara und Walter Burkhardt-Gloor. Membre du comité directeur du Luzerner Forum für Sozialversicherungen und Soziale Sicherheit.



**Michel, Stephan, 1966**  
habitant à Rothenburg (LU)

### **Responsable Marketing et communication d'entreprise depuis avril 2018**

Executive Master of Science in Communications Management/MSc Licencé en Business Administration (économie d'entreprise et spécialisation en marketing). Auparavant, pendant cinq ans, responsable marketing et communication d'entreprise au siège central de la banque Valiant à Berne. Auparavant, il a travaillé pendant douze ans pour l'assurance maladie CSS dans le domaine Corporate et Marketing Communications en tant que responsable Media Relations et communication d'entreprise.



**Müller, Beatrice, 1970**  
habitant à Hütten (ZH)

### **Cheffe des finances FSP**

depuis octobre 2018 Membre du CA Awono AG  
Membre du conseil de fondation de la Pensionskasse der SPG.  
Diplôme en économie d'entreprise ES et MAS en controlling. De 2012 à septembre 2018, responsable Finances et administration ainsi que directrice suppl. de l'hôpital universitaire Balgrist. Auparavant, 8 ans comme responsable Finances et controlling de l'hôpital d'Einsiedeln. Membre du conseil d'administration l'autorité de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations du canton de Zurich (BVS).

Rapport financier de l'Association  
des bienfaiteurs de la Fondation suisse  
pour paraplégiques



# Bilan

CHF	Note explicative	31.12.20	%	31.12.19	%
<b>Actif</b>					
Liquidités	1	5 678 880	3,9	8 085 644	5,9
Autres avoirs à court terme	2	2 526 191	1,7	0	0,0
Paiements anticipés des cotisations annuelles pour l'année suivante à la FSP	2	55 915 573	38,2	54 884 138	40,3
<b>Capital mobilisé</b>		<b>64 120 643</b>	<b>43,9</b>	<b>62 969 782</b>	<b>46,2</b>
Paiements anticipés des cotisations des affiliations permanentes pour les années suivantes à la FSP	3	75 101 052	51,4	66 347 799	48,7
Placements liés à un objet	4	7 000 000	4,8	7 000 000	5,1
<b>Immobilisations</b>		<b>82 101 052</b>	<b>56,1</b>	<b>73 347 799</b>	<b>53,8</b>
<b>Actif</b>		<b>146 221 694</b>	<b>100,0</b>	<b>136 317 581</b>	<b>100,0</b>
<b>Passifs</b>					
Dettes sur livraisons et prestations de services	5	5 250 000	3,6	4 500 000	3,3
Paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante et autres dettes à court terme	6	55 915 573	38,2	55 490 767	40,7
Passifs transitoires	7	13 892	0,0	9 384	0,0
<b>Capital extérieur à court terme</b>		<b>61 179 465</b>	<b>41,8</b>	<b>60 000 151</b>	<b>44,0</b>
Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes	8	75 101 052	51,4	66 347 799	48,7
<b>Fonds étrangers à long terme</b>		<b>75 101 052</b>	<b>51,4</b>	<b>66 347 799</b>	<b>48,7</b>
<b>Fonds étrangers</b>		<b>136 280 516</b>	<b>93,2</b>	<b>126 347 950</b>	<b>92,7</b>
Capital lié Montant de soutien		7 000 000	4,8	7 000 000	5,1
Capital d'association		2 941 178	2,0	2 969 631	2,2
<b>Capital d'organisation</b>		<b>9 941 178</b>	<b>6,8</b>	<b>9 969 631</b>	<b>7,3</b>
<b>Passifs</b>		<b>146 221 694</b>	<b>100,0</b>	<b>136 317 581</b>	<b>100,0</b>

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

# Compte d'exploitation

CHF	Note explicative	2020	%	2019	%
<b>Produits</b>					
Cotisations des membres	9	70 778 627	84,4	70 020 761	84,6
Dons affectés	10	6 112 937	7,3	6 174 920	7,5
IC Cotisations des membres pour collaborateurs GSP	11	122 085	0,1	117 225	0,1
<b>Total Cotisations et dons</b>		<b>77 013 649</b>	<b>91,8</b>	<b>76 312 906</b>	<b>92,2</b>
IC Contribution d'exploitation de la FSP	12	6 837 500	8,2	6 419 166	7,8
<b>Revenus d'exploitation internes</b>		<b>6 837 500</b>	<b>8,2</b>	<b>6 419 166</b>	<b>7,8</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>		<b>83 851 149</b>	<b>100,0</b>	<b>82 732 072</b>	<b>100,0</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Cotisations des membres et dons transférés à la FSP	9	- 77 013 649	- 91,8	- 76 312 906	- 92,3
Montants de soutien	13	- 6 837 500	- 8,2	- 6 419 166	- 7,8
Frais de personnel	14	- 13 772	- 0,0	- 18 550	- 0,0
Frais de gestion	15	- 14 406	- 0,0	- 9 607	- 0,0
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>- 83 879 326</b>	<b>- 100,0</b>	<b>- 82 760 229</b>	<b>- 100,0</b>
<b>Résultat d'exploitation avant résultat financier</b>		<b>- 28 178</b>	<b>- 0,0</b>	<b>- 28 157</b>	<b>- 0,0</b>
Charges financières et produits financiers	16	- 275	- 0,0	- 295	- 0,0
<b>Résultat annuel</b>		<b>- 28 453</b>	<b>- 0,0</b>	<b>- 28 452</b>	<b>- 0,0</b>

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

# Flux de trésorerie

CHF	Note explicative	2020	2019
(Méthode indirecte avec fonds liquidités)			
<b>Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation</b>			
Résultat annuel avant affectation/retrait de capital d'organisation		- 28 453	- 28 452
Variation Paiements anticipés à la FSP des cotisations annuelles pour l'année suivante	2, 9	- 1 031 434	- 1 062 870
Variation Paiements anticipés à la FSP des cotisations affiliations permanentes les années suivantes	8, 9	- 8 753 253	- 7 572 194
Variation Dettes de livraisons et prestations	5	750 000	- 1 053 616
Variation autres dettes à court terme et régulations des comptes passives	7	4 508	- 8 400
Variation Paiements anticipés cotisations annuelles pour l'année suivante	6	1 031 434	1 062 870
Variation Paiements anticipés cotisations affiliations permanentes pour les années suivantes	8	8 753 253	7 572 194
<b>Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation (cash-flow opérationnel)</b>		<b>726 055</b>	<b>- 1 090 468</b>
<b>Flux de trésorerie découlant des activités d'investissement</b>			
Investissements/désinvestissements dans/de placements immobilisés liés à l'objet (dès 2017 sans prêt FSP)		0	0
<b>Flux de trésorerie découlant des activités d'investissement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Free cash-flow</b>		<b>726 055</b>	<b>- 1 090 468</b>
<b>Flux de trésorerie découlant des activités de financement</b>			
Hausse/baisse du financement interne au groupe (dès 2017 sans prêt FSP)	2, 6	- 3 132 819	1 210 060
<b>Flux de trésorerie découlant des activités de financement</b>		<b>- 3 132 819</b>	<b>1 210 060</b>
<b>Variation liquidités</b>		<b>- 2 406 764</b>	<b>119 591</b>
État des liquidités au 01.01.	1	8 085 644	7 966 053
État des liquidités au 31.12.	1	5 678 880	8 085 644
<b>Variation liquidités</b>		<b>- 2 406 764</b>	<b>119 591</b>

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Le Conseil de fondation a décidé en 2017 de centraliser la gestion de fortune, des liquidités et des dettes de la totalité des entreprises du groupe au sein d'un Corporate treasury (compte trésorerie entreprises) afin d'optimiser le financement des constructions par la Fondation. Cela signifie concrètement que les entreprises du groupe ont mis les liquidités dont elles n'ont pas besoin pour leurs activités à la disposition de la FSP sous forme prêts IC (à court et long terme) ou d'avoirs en compte courant. Les effets de

ce financement interne au groupe figurent sous flux de trésorerie découlant d'opérations financières. Les livraisons et prestations de services internes au groupe continuent de figurer sous flux de trésorerie découlant de l'activité opérationnelle.

Le Free cash-flow englobe tous les investissements et est en outre comptabilisé selon la méthode management approach.

## Variation du capital d'association

### Exercice considéré

CHF	Situation initiale au 01.01.20	Affectation	Utilisation	Situation finale 31.12.20
Capital d'association	2 969 631	0	- 28 453	2 941 178
Capital lié Montant de soutien	7 000 000	6 837 500	- 6 837 500	7 000 000
Résultat annuel	0	- 28 453	28 453	0
<b>Total</b>	<b>9 969 631</b>	<b>6 809 047</b>	<b>- 6 837 500</b>	<b>9 941 178</b>

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

### Exercice précédent

CHF	Situation initiale au 01.01.19	Affectation	Utilisation	Situation finale 31.12.19
Capital d'association	2 998 083	0	- 28 452	2 969 631
Capital lié Montant de soutien	7 000 000	6 419 166	- 6 419 166	7 000 000
Résultat annuel de l'exercice considéré	0	- 28 452	28 452	0
<b>Total</b>	<b>9 998 083</b>	<b>6 390 714</b>	<b>- 6 419 166</b>	<b>9 969 631</b>

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Concernant le capital lié, il s'agit d'une mise à disposition de fonds affectés aux montants de soutien bienfaiteurs (CHF 250 000 en cas de paralysie médullaire due à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant) ainsi qu'aux projets spécifiques de l'AdB. Le règlement «Utilisation des fonds» du compte «Montant de soutien bienfaiteurs/projets spécifiques» s'applique pour l'utilisation des fonds.

# Notes explicatives des comptes annuels 2020

## Bases

### Généralités

Sous le nom d'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB), il existe une association au sens des art. 60 ss CC. Son siège est à Nottwil. Elle a été fondée en 1978 et poursuit l'objectif d'encourager les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) en faveur des paralysés médullaires ainsi que de soutenir financièrement les membres de l'association ayant une paralyse médullaire consécutive à un accident.

### Bases de la comptabilité

La comptabilité de l'AdB est effectuée conformément au Code suisse des obligations et aux normes comptables (Swiss GAAP RPC, notamment Swiss GAAP RPC 21). Elle donne une image correspondant à la situation réelle en termes du patrimoine, des finances et des résultats (True and Fair View). Le bilan de clôture se fait le 31 décembre.

## Principes de présentation des comptes et d'évaluation

### Monnaie

Les comptes annuels sont établis en francs suisses (CHF, monnaie fonctionnelle) conformément à la pratique du groupe.

### Cotisations des membres

Les produits sont délimités par prestation et par période. Les membres reçoivent une attestation de membre indiquant expressément la durée de l'affiliation (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) ou l'affiliation à vie. Pour cette raison, les cotisations des membres encaissées ainsi que celles transférées à la FSP sont comptabilisées dans le bilan par période et imputées dans les produits et les charges du compte de résultat seulement après la réalisation des conditions prévues par le contrat.

Les factures pour les cotisations des membres 2021 ont été envoyées début octobre 2020 et les paiements pour 2021 déjà encaissés ont été comptabilisés au passif du bilan comme « Paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante » et « Paiement anticipé des cotisations des membres permanents pour les années suivantes ».

Les cotisations des membres reçues sont entièrement transférées chaque mois à la FSP pour une utilisation future. Celles-ci sont donc aussi indiquées au bilan de l'AdB en tant que paiements anticipés pour de futures prestations affectées et réparties en fonction de leurs échéances.

De son côté, la FSP comptabilise les paiements anticipés reçus en tant qu'engagements liés à un objet dans le fonds « Paiements anticipés des bienfaiteurs ». Les liquidités correspondantes sont thésaurisées côté FSP sous les placements liés à un objet, conformément au Règlement des placements. La FSP a ainsi déjà partiellement financé ses futurs déficits d'exploitation.

### Contribution d'exploitation interentreprises (IC) de la FSP

Étant donné que l'AdB transfère entièrement les fonds reçus, la FSP doit rembourser le montant total nécessaire pour le versement aux membres ayant été victimes d'un accident. Ce procédé a été choisi afin de ne pas devoir indiquer des montants de cotisation de membres différents dans les livres de comptes de la FSP et de l'AdB.

### Dons libres et dons affectés à un objet

Les dons reçus sont entièrement transférés à la FSP et comptabilisés avec effet sur le résultat au moment de l'entrée du paiement.

Les dons libres au sein de l'AdB résultent d'arrondis souhaités lors du paiement de la cotisation de membre. Depuis 2017, ces arrondis sont aussi effectués au profit de l'appel de dons affecté des lettres des membres.

Les dons affectés sont générés par des appels de dons pour des projets spécifiques. Un appel aux dons en faveur du projet de radiologie du Centre suisse des paraplégiques a été réalisé avec l'envoi des lettres des membres à l'automne 2020. Ces trop-perçus de la cotisation des membres sont indiqués séparément et versés conformément à l'objet à la FSP, qui attestera de leur utilisation conforme au comité directeur de l'AdB.



### Montant de soutien pour les bienfaiteurs

Les montants de soutien pour les membres ayant eu un accident et qui ont été diagnostiqués comme ayant une paralysie médullaire sont versés le plus rapidement possible sur demande. Le droit à une indemnisation est établi au moment de l'annonce de l'accident à la position « Montants de soutien bienfaiteurs ». Les montants de soutien pour les bienfaiteurs non versés sont indiqués sous « Dettes résultant de livraisons et prestations ».

### Charges d'exploitation

En raison de la centralisation des activités du Marketing affiliations et dons, ces coûts sont indiqués dans la FSP. Les charges d'exploitation restantes sont composées des coûts pour l'assemblée générale, le comité directeur et les comptes annuels.

### Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs sur les comptes postaux et bancaires ainsi que les créances des marchés financiers avec une échéance jusqu'à trois mois à leurs valeurs nominales.

### Paiements anticipés

Les paiements anticipés à la FSP dans l'actif correspondent au transfert intégral des paiements anticipés des membres qui sont comptabilisés au passif.

La durée de l'affiliation annuelle est fixée sur la base de l'année civile. Le paiement se fait en règle générale à l'avance, c.-à-d. avant le début de la nouvelle année civile. C'est pourquoi les paiements anticipés des affiliations annuelles au 31 décembre doivent être indiqués sous « Autres dettes à court terme ».

Pour les membres permanents qui paient en avance la somme unique de CHF 1000 et sont ensuite membres à vie, les paiements anticipés à long terme sont désormais comptabilisés annuellement et indiqués sous « Paiements anticipés à long terme ». Le calcul de la limite du paiement anticipé est effectué pour chaque membre individuellement et en partant de l'hypothèse que l'espérance de vie statistique est de 81 ans pour les hommes et de 85 ans pour les femmes.

### Impôts sur le résultat

L'AdB est exonérée d'impôts conformément à la décision de l'administration fiscale de Lucerne.

### Capital lié Montant de soutien

Le capital lié Montant de soutien pour les bienfaiteurs de l'AdB poursuit les buts suivants :

- l'octroi du montant de soutien accordé aux bienfaiteurs s'élevant actuellement au maximum à CHF 250 000 en cas de paralysie médullaire consécutive à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant ;
- l'octroi d'autres montants de soutien à bienfaiteur accordés à des personnes individuelles dans la limite du réseau de prestations de la FSP
- le soutien de projets au sens de l'art. 2 al. 2 des statuts de l'AdB du 18 avril 2018.

### Transactions avec des personnes proches

Est considérée comme personne (physique ou morale) proche qui-conque peut exercer directement ou indirectement une influence significative sur des décisions financières ou opérationnelles de la FSP ou de ses filiales ainsi que ses proches. Les sociétés détenues directement ou indirectement par des personnes proches sont aussi considérées comme proches.

## Notes explicatives du bilan

## 1. Liquidités

CHF	31.12.20	31.12.19
Comptes postaux	5 678 880	8 034 385
Comptes bancaires	0	51 259
<b>Total</b>	<b>5 678 880</b>	<b>8 085 644</b>

La hauteur des liquidités assure la solvabilité directe pour le versement des montants de soutien. Comme l'année précédente, les montants de soutien non versés figurent sous Dettes sur livraisons et prestations de services.

## 2. Autres créances à court terme et paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante

CHF	31.12.20	31.12.19
Fondation suisse pour paraplégiques	2 526 191	0
Paiements anticipés de cotisations de membres pour l'année suivante	55 915 573	54 884 138
<b>Total</b>	<b>58 441 763</b>	<b>54 884 138</b>

Le jour de référence, il y a un avoir de CHF 2,5 mio par rapport à la FSP, qui est disponible directement en cas de besoin. De même, les cotisations payées à l'avance pour 2021 y figurent également.

## 3. Paiement anticipé des cotisations des membres permanents pour les années suivantes à la Fondation suisse pour paraplégiques

CHF	2020	2019
<b>État au 01.01.</b>	<b>66 347 799</b>	<b>58 775 605</b>
Augmentations	10 878 581	9 383 546
Diminutions	-2 125 328	-1 811 352
<b>État au 31.12.</b>	<b>75 101 052</b>	<b>66 347 799</b>

L'augmentation des paiements anticipés des membres permanents s'explique par la forte croissance (voir note explicative 9), ce qui a conduit à une régularisation des CHF 1000 versés au profit des années à venir selon l'âge d'entrée du membre. La délimitation dépend de l'âge du membre au moment de l'affiliation.

## 4. Placements liés à un objet

Le prêt sans intérêt de CHF 7 mio consenti à la Fondation suisse pour paraplégiques à des fins de financement de construction en 2017 court jusqu'en 2024.

## 5. Dettes sur livraisons et prestations de services

CHF	31.12.20	31.12.19
Montants de soutien	5 250 000	4 500 000
<b>Total</b>	<b>5 250 000</b>	<b>4 500 000</b>

Pendant l'exercice, les dettes découlant de demandes de versement du montant de soutien à bienfaiteur déposées mais non encore approuvées ont augmenté de CHF 0,75 mio par rapport à l'année précédente.

## 6. Paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante et autres dettes à court terme

CHF	31.12.20	31.12.19
Paiements anticipés de cotisations de membres pour l'année suivante	55 915 573	54 884 138
Fondation suisse pour paraplégiques	0	606 629
<b>Total</b>	<b>55 915 573</b>	<b>55 490 767</b>

Les lettres des membres pour l'année suivante sont envoyées chaque année au mois d'octobre. Par conséquent, tous les versements des cotisations des membres actuels effectués jusqu'à fin décembre sont des paiements anticipés pour l'année suivante. Ces paiements anticipés ont progressé de CHF 1,03 mio en 2019

par rapport à l'année précédente.

Les nouveaux membres arrivés à partir du 1<sup>er</sup> septembre obtiennent l'affiliation jusqu'à la fin de l'année suivante, c.-à-d. que la logique de délimitation est différente de celles des personnes qui sont déjà affiliées.

## 7. Passifs transitoires

CHF	31.12.20	31.12.19
Frais de révision	8 892	4 384
Autres passifs transitoires	5 000	5 000
<b>Total</b>	<b>13 892</b>	<b>9 384</b>

La position «Autres passifs de régularisation» inclut les coûts comptabilisés pour l'assemblée générale 2020. De même, les frais de révision ont aussi été délimités. La hausse de ces frais par rapport à l'année précédente s'explique par une dissolution unique en 2019.

## 8. Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes

CHF	2020	2019
<b>État au 01.01.</b>	<b>66 347 799</b>	<b>58 775 605</b>
Constitution sans effet sur le compte de résultat	10 878 581	9 383 546
Dissolution avec effet sur le compte de résultat	- 2 125 328	- 1 811 352
<b>État au 31.12.</b>	<b>75 101 052</b>	<b>66 347 799</b>

Les membres paient un montant unique de CHF 1000 pour une affiliation à vie. La position «Constitution sans effet sur le compte de résultat» correspond à des versements des cotisations de membres permanents. La position «Dissolution avec effet sur le compte de résultat» comprend la part annuelle 2020 de tous les membres permanents. Le calcul part de l'hypothèse que l'espérance de vie moyenne des femmes est de 85 ans et celle des hommes de 81 ans.

## Notes explicatives du compte d'exploitation

### 9. Produit des affiliations

CHF	2020	2019
<b>Affiliations annuelles</b>		
Cotisations des membres versées		
Affiliations annuelles brutes	69 684 733	69 272 280
Variation délimitation de périodes	- 1 031 434	- 1 062 870
<b>Produit total affiliations annuelles</b>	<b>68 653 299</b>	<b>68 209 409</b>
Nombre d'affiliations au 31.12.	1 118 252	1 115 301
Produit moyen	61,39	61,16
<b>Affiliations permanentes</b>		
Cotisation des membres versées		
Affiliations permanentes brutes	10 878 581	9 383 546
Variation délimitation de périodes	- 8 753 253	- 7 572 194
<b>Produit total affiliations permanentes</b>	<b>2 125 328</b>	<b>1 811 352</b>
Personnes au 31.12.	99 280	88 697
Produit moyen	21,41	20,42
<b>Total</b>	<b>70 778 627</b>	<b>70 020 761</b>
Ménages	1 217 532	1 203 998
Produit moyen	58,13	58,16

Selon les statuts, les versements des nouveaux membres effectués de septembre à décembre sont considérés comme affiliation proportionnelle de l'année en cours ainsi que comme paiement anticipé pour l'année suivante.

Les produits issus des affiliations annuelles ont augmenté de CHF 0,4 mio par rapport à l'année précédente, et ceux issus des affiliations permanentes de CHF 0,3 mio.

## 10. Dons affectés

Les dons reçus du fait de l'arrondissement de la cotisation des membres (splitting des dons) sont comptabilisés avec effet sur le résultat au moment de l'entrée du paiement. Un appel aux dons en faveur du projet de radiologie du CSP a été réalisé avec l'envoi des lettres des membres à l'automne 2020. Ces trop-perçus des cotisations des membres sont indiqués séparément et versés conformément à l'objet à la FSP, qui attestera de leur utilisation conforme au comité directeur de l'AdB. Les trop-perçus de l'exercice considéré sont légèrement moins élevés par rapport à l'année précédente.

## 11. Produit des affiliations IC

Les affiliations annuelles des collaborateurs du GSP sont financées par leurs employeurs ou les différentes filiales du groupe et comptabilisées séparément.

## 12. Contribution d'exploitation IC de la FSP

Étant donné que l'AdB transfère à la FSP 100 % des produits des affiliations, la FSP rembourse à l'AdB les montants de soutien accordés aux bienfaiteurs. Conséquence à cela : la contribution d'exploitation IC de la FSP est identique aux montants de soutien versés aux bienfaiteurs.

## 13. Montants de soutien

Pendant l'exercice, CHF 6,8 mio (CHF 6,4 mio l'année précédente) ont été consacrés à des soutiens de bienfaiteurs en faveur de membres victimes d'un accident. Au total, CHF 6,1 mio (CHF 7,5 mio l'année précédente) ont été versés à 29 membres (contre 37 en 2017).

## 14. Frais de personnel

CHF	2020	2019
Honoraires membres du comité directeur	13 072	17 697
Assurances sociales	700	853
<b>Total</b>	<b>13 772</b>	<b>18 550</b>

## 15. Frais de gestion

CHF	2020	2019
Révision	13 318	14 118
Comptabilité publique	0	- 9 719
IC Frais de locaux du Groupe	835	1 800
IC Frais administratifs et informatiques du Groupe	253	3 408
<b>Total</b>	<b>14 406</b>	<b>9 607</b>

À la position Comptabilité publique, la dissolution des provisions pour l'annulation de l'assemblée générale de l'exercice 2019 a donné un solde de 0.

Les autres positions affichent un niveau plus bas ou se situent à hauteur de l'année précédente (charges pour la révision) en raison d'un nombre de réunions plus bas.

## 16. Charges financières et produits financiers

CHF	2020	2019
Frais de compte et commissions	- 275	- 295
<b>Total frais financiers</b>	<b>- 275</b>	<b>- 295</b>
<b>Total</b>	<b>- 275</b>	<b>- 295</b>

## 17. Opérations hors bilan

Comme l'année passée, il n'existe aucune opération hors bilan.

## 18. Obligations conditionnelles, obligations d'achat et de location

En dehors du contrat de collaboration avec la FSP, il n'existe aucune autre obligation d'achat ni de location. Le comité directeur a établi des lettres de patronage pour un montant total de CHF 68 mio aux banques octroyant des crédits afin de garantir les contrats de crédit pour le financement de la rénovation et de l'agrandissement des bâtiments de la FSP à Nottwil par la FSP.

L'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques est intégrée dans le groupe de la valeur ajoutée de la Fondation suisse pour paraplégiques. Dans ce cadre, il existe une responsabilité de solidarité en faveur de l'Administration fédérale des contributions à Berne pour les engagements existants et futurs du groupe de valeur ajoutée mentionné.

## 19. Affectations reçues à titre gracieux

Le président a renoncé à son honoraire de CHF 3000 pendant l'exercice considéré.

## 20. Transactions avec des personnes proches

Les transactions entre les sociétés du Groupe et les organisations proches sont effectuées au prix de revient – étant donné qu'elles n'ont pas de but lucratif – et, dans le cas où les coûts seraient plus élevés que ceux du marché, elles sont ajustées au prix le plus bas du marché. Les transactions sont à chaque fois inscrites séparément dans les annotations.

## 21. Indemnités accordées aux membres des organes directeurs

En 2020, CHF 13 072 (contre CHF 17 697 l'année précédente) de jetons de présence ont été versés aux membres du comité directeur. Les indemnités du comité directeur et des personnes proches sont publiées en détail dans le rapport Nonprofit Governance.

## 22. Résultats après la clôture du bilan

Entre la date de clôture du bilan et celle de la publication de ces comptes annuels, il ne s'est passé aucun événement ayant une influence marquante sur les comptes annuels 2020.

## 23. Approbation des comptes annuels par l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques

Le comité directeur demande à l'Assemblée générale 2021 d'accepter les comptes annuels 2020 tels qu'ils sont présentés.

Les comptes annuels 2019 seront également soumis à l'approbation de l'assemblée générale 2021 étant donné qu'ils n'ont pas été approuvés en 2020 en raison de la pandémie.

# Utilisation du résultat annuel

CHF	31.12.20	31.12.19
Résultat annuel	- 28 453	- 28 452
./. Affectation/réduction du capital d'association	28 453	28 452
<b>Report sur le nouvel exercice</b>	<b>0</b>	<b>- 0</b>

Le comité directeur demande à l'Assemblée générale 2021 d'accepter les comptes annuels 2020 tels qu'ils sont présentés. En partant de l'hypothèse que la requête sera acceptée, l'utilisation du résultat est d'ores et déjà inscrite dans les comptes sous « Variation du capital de l'association ».

Pour le comité directeur



Heinz Frei  
Président



D<sup>r</sup> méd. Hans Georg Koch  
Vice-président

Nottwil, le 17 mars 2021

# Rapport de l'organe de révision

La version française est une traduction. L'attestation de l'organe de révision PricewaterhouseCoopers SA se réfère à la version allemande et se trouve ainsi dans le rapport annuel allemand.

